

6.6b

Règlement Local de Publicité sur le territoire de la commune d'Epernay

Par délibération n°16-2683 en date du 28 juin 2016 la Ville d'Epernay s'est engagée dans la révision de son Règlement Local de Publicité.

Cette délibération qui fixe les objectifs et les modalités de concertation de cette procédure est consultable à l'Hôtel de Ville sis 7 bis avenue de Champagne à Epernay. Elle est également téléchargeable à cette adresse :

http://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/deliberation_16_2683.pdf

Dans l'attente du nouveau projet, l'ancien Règlement Local de Publicité est toujours applicable.

L'ensemble des pièces constitutives du dossier est consultable en Mairie.